

# Bachelor en Arts visuels

inscription admission 21/22

## CONDITIONS PRÉALABLES

L'accès à la formation Bachelor HES-SO en arts visuels requiert des candidat-e-s de remplir les conditions suivantes :

- a) maturité gymnasiale, baccalauréat ou titre équivalent ;
- b) maturité professionnelle en relation avec le domaine d'études ou titre équivalent ;
- c) maturité spécialisée dans le domaine Arts visuels ou titre équivalent.
- d) Les candidat-e-s ayant obtenu un diplôme clôturant une formation de trois ans, décerné par une école supérieure de commerce ou par une école du degré diplôme, sont prié-e-s de se renseigner au secrétariat.

A titre exceptionnel, un-e candidat-e qui ne possède aucun de ces titres peut être accepté-e s'il ou si elle fait preuve, à travers son dossier, sa présentation et sa lettre de motivation, de la culture générale requise et de qualités artistiques exceptionnelles, justifiant d'une expérience dans ce domaine. Les conditions d'admissions exceptionnelles peuvent être consultées sur [edhea.ch](http://edhea.ch) (Formations / Bachelor en Arts visuels).

## POSTULATION ET DOSSIER

Le lien vers le formulaire d'envoi des dossiers se trouve sur [edhea.ch](http://edhea.ch) (Formations / Bachelor en Arts visuels).

## DÉLAI D'INSCRIPTION

Le candidat ou la candidate aux examens d'entrée pour l'année académique 2021/22 complète son inscription avant le **12 avril 2021**.

## TAXE D'INSCRIPTION

La taxe d'inscription aux admissions s'élève à CHF 150.-. Afin de garantir la validation de son inscription, il est obligatoire de s'acquitter du montant de cette taxe.

## JURY

Les dossiers sont examinés par un jury composé d'enseignant-e-s et d'un-e assistant-e du programme Bachelor en Arts Visuels.

## ENTRETIEN

Tout-e candidat-e sera convoqué-e à un entretien avec la commission qui permettra de déterminer ses aptitudes à suivre le programme Bachelor en Arts Visuels, sur la base de son dossier complet et de l'entretien individuel. La commission se compose d'enseignant-e-s du programme Bachelor, d'un-e assistant-e et d'un-e étudiant-e, ainsi que d'un-e invité-e externe.

## RÉSULTATS

Aucun résultat n'est proclamé avant que le jury n'ait procédé à tous les entretiens qui ont lieu les **5 et 6 mai 2021**. Au terme des entretiens, le jury sélectionne les futur-e-s étudiant-e-s. Sa décision est sans appel. Le résultat du concours sera communiqué individuellement par e-mail.

## RENTRÉE 2021/22

L'année académique débute le **lundi 20 septembre 2021**.

## FRAIS D'ÉTUDES

Écolage: CHF 500.-/semestre  
Contribution aux frais d'études et autres prestations: CHF 350.-/semestre

## ÉGALITÉ DES CHANCES

Dans ses procédures d'admission, l'école s'engage à ne porter aucune discrimination à l'égard du sexe, de l'âge et de l'origine des candidat-e-s.